

Assemblée publique

District électoral des Forges

Conformément à l'article 126 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1), avis public est, par les présentes, donné de ce qui suit :

1 Lors de la séance que son Conseil a tenue le 19 août 2025, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a adopté le projet de règlement n° 68 / 2025 modifiant le Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) afin d'ajuster les normes de lotissement pour les habitations dont le mode d'implantation est jumelé pour la zone RES-3621 ainsi que d'autoriser le mode d'implantation jumelé pour l'usage H1 (unifamiliale) dans la zone RES-3480.

2 Ce projet de règlement affecte le territoire de la manière ci-dessous décrite.

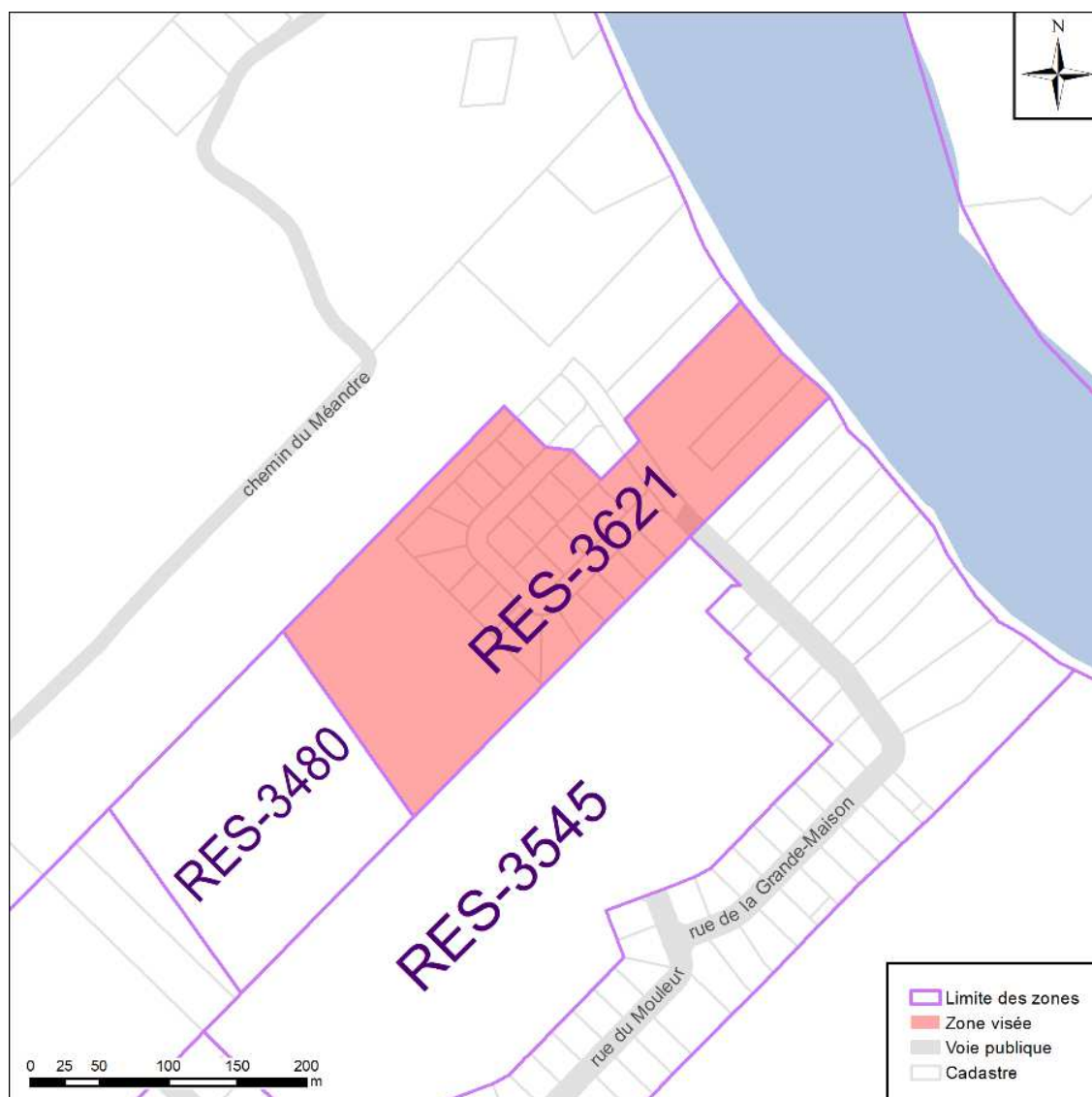
DISPOSITIONS # 1 et 2

Objet :

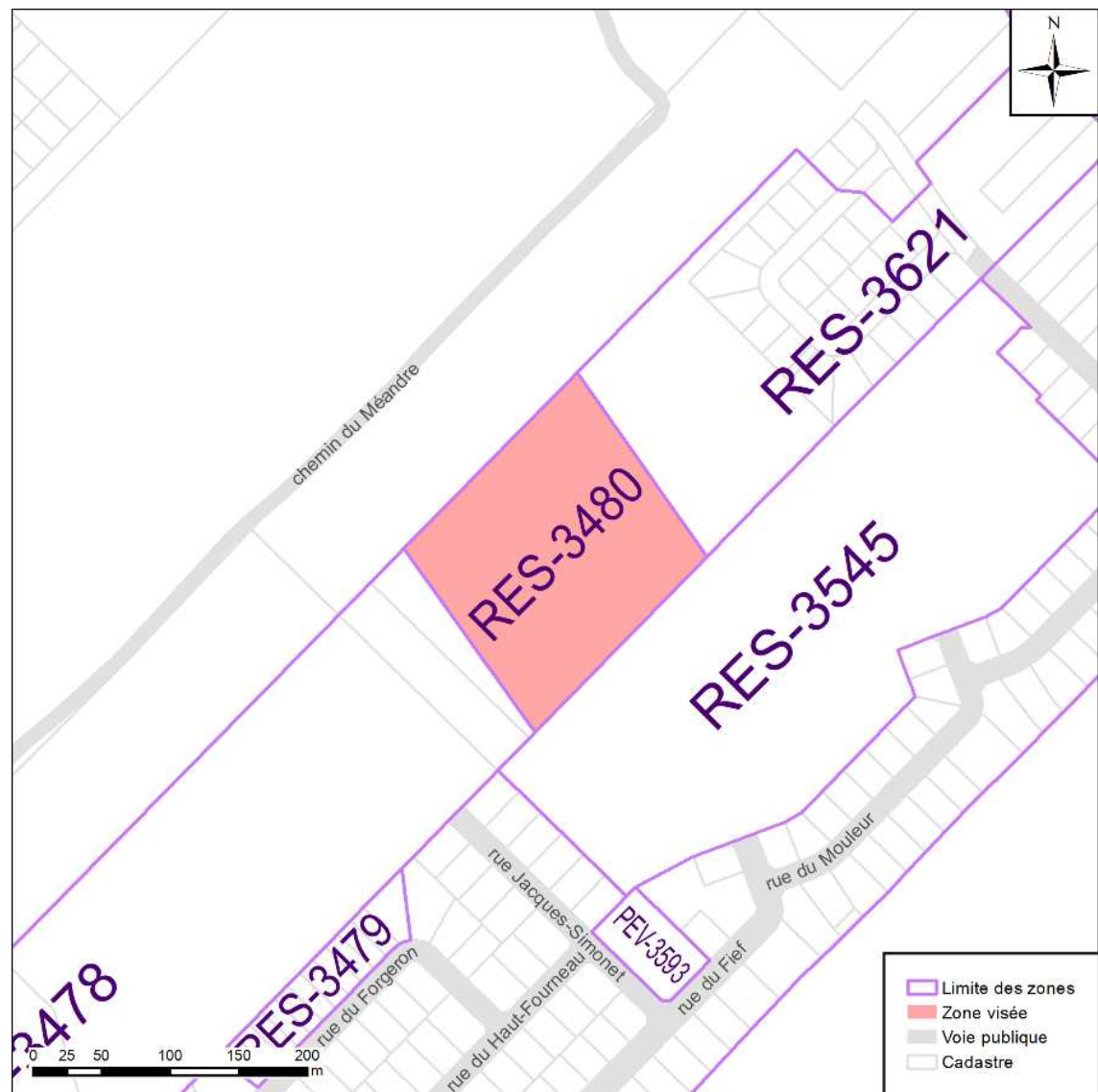
- Ajuster les normes de lotissement pour les habitations de type jumelé pour la zone RES-3621;
- Autoriser le type d'habitation jumelé pour l'usage H1 (unifamiliale) et les normes de lotissement subséquentes pour la zone RES-3480.

Zones visées :

Zones RES-3621



Zones RES-3480



3 Au cours d'une assemblée publique qui se tiendra **le mardi 2 septembre 2025 à 18 h**, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville de Trois-Rivières, un membre du Conseil de la Ville expliquera ce projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur celui-ci.

4 Ce projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

5 On peut obtenir des informations sur la nature des modifications envisagées au Règlement établissant le cadre normatif en matière d'urbanisme (2021, chapitre 126) de la Ville de Trois-Rivières, en s'adressant, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30, à la :

Direction de l'aménagement et du développement durable
Ville de Trois-Rivières
4655, rue Saint-Joseph
C.P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002
Courriel : urbanisme@v3r.net

6 On peut consulter le projet de règlement n° 68 / 2025 au bureau de la soussignée, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h 30 à 16 h 30 ou sur le site internet de la Ville au www.v3r.net :

Trois-Rivières, ce 25 août 2025.

M^e Marie-Michèle Lemay, greffière
1325, place de l'Hôtel-de-Ville
C. P. 368
Trois-Rivières (Québec) G9A 5H3
Téléphone : 819 374-2002